



Association à but humanitaire

Engagement de parrainage d'un collégien

1 OBJET

La scolarisation des enfants, notamment le parrainage de leurs études par des familles françaises, s'inscrit comme l'un des principaux projets soutenu par BÉNÉBI.

Ce contrat définit l'état d'esprit, la méthode de mise en œuvre et le relationnel entre les membres bénévoles, les partenaires, les marraines et/ou les parrains, les enfants issus des communautés auprès desquelles nous soutenons ce projet et les communautés elles-mêmes.

2 ENGAGEMENT DE BÉNÉBI

Dans le cadre de ses activités et plus particulièrement sur son projet "soutien à la scolarisation", BÉNÉBI est amené à mettre en relation ses membres bénévoles, ses partenaires, ses marraines et/ou parrains avec des enfants issus du village de Nungu auprès duquel nous soutenons ce projet.

Parmi les enfants de Nungu, qui réussissent le Certificat d'Études Primaires, le directeur de l'école identifie les enfants dont les familles sont en très grande précarité et ne pourront pas financer la scolarité.

BÉNÉBI s'engage à informer les marraines et/ou parrains du déroulement de la scolarité de l'enfant concerné.

3 ENGAGEMENT DES MARRAINES ET/OU PARRAINS ET PARTENAIRES

Les marraines et/ou parrains, en signant le contrat de parrainage, s'engagent moralement à soutenir cette action jusqu'à la fin du cycle secondaire de leur filleul(e), soit 4 années scolaires.

Les frais de scolarité annuels comprennent les frais de

- l'inscription annuelle
- la cantine
- les livres et fournitures scolaires.

Ils sont versés entre juillet et septembre à BÉNÉBI soit par chèque soit par virement via le site internet et sont réévalués chaque année. Pour information, les frais se sont élevés à 100€ pour l'année 2014-2015.

Les inscriptions sont réalisées par Mamoudou KOROGO, notre correspondant local. Il assure aussi le suivi des élèves avec la collaboration du directeur de l'école primaire de Nungu.

Les communications entre marraines et/ou parrains et les enfants (lettres et petits cadeaux) doivent passer par BÉNÉBI, Nungu ne bénéficiant d'un service postal.

4 ENGAGEMENT DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE

Les familles des enfants parrainés s'engagent à tout mettre en œuvre pour que les enfants puissent suivre normalement leur scolarité.

En cas de redoublement d'une année scolaire, la poursuite du parrainage sera réévaluée en fonction de l'avis du directeur du collège et de la marraine et/ou du parrain.

Je soussigné(e)

NOM Prénom
Adresse postale
Téléphone
Adresse mil

m'engage à parrainer un enfant de Nungu pour sa scolarité au collège et à verser chaque année le montant des frais.

Fait à

le

Signature